

# REFERENTIEL INTERNE D'ORGANISATION DE FORMATION ET D'EVALUATION « ANIMATEUR DE JEUNES SAPEURS-POMPIERS »

NOVEMBRE 2022

Accusé de réception en préfecture  
004-280400169-20230316-B-2023-04-GRH-DE  
Date de télétransmission : 22/03/2023  
Date de réception préfecture : 22/03/2023



## Table des matières

1 - Glossaire.....	3
2 - Finalité de la formation.....	4
2.1 - Documents de références.....	4
3 - Conception du parcours de la formation.....	5
3.1 – Conditions d’admission des apprenants .....	5
3.2 - Préparation.....	6
3.3 – Enseignement à distance .....	6
4 - Organisation de la formation .....	7
5 - Mise en œuvre de la formation .....	8
6 - Les évaluations .....	9
7 - La validation .....	10
8 - fiches par activités .....	11
8.1 - « Blocs de compétences liés au domaine d’activités de l’animateur JSP » .....	12
9 - Annexes .....	18
Annexe 1 - programme type « Animateur JSP » .....	19
Annexe 2 - objectif de l’évaluation .....	21
Annexe 5 - attestation et diplôme.....	24

Accusé de réception en préfecture  
004-280400169-20230316-B-2023-04-GRH-DE  
Date de télétransmission : 22/03/2023  
Date de réception préfecture : 22/03/2023

## 1 - Glossaire

- **ACM :** Accueil Collectif de Mineurs
- **AJSP :** Animateur de Jeune Sapeur-Pompier
- **APC :** Approche Par les Compétences
- **APP :** Atelier Pédagogique Personnalisé
- **ARI :** Appareil Respiratoire Isolant
- **ASSEC :** ASsistant SECurité
- **BAFD :** Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur
- **CASDIS :** Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours
- **DDA :** Directeur Départemental Adjoint
- **DD SIS :** Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours
- **DGSCGC :** Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises
- **EPI :** Equipement de Protection Individuelle
- **FNSPF :** Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France
- **FOAD :** Formation Ouverte à Distance
- **ICPE :** Information Préventive aux Comportements qui Sauvent
- **INC :** INCendie
- **JSP :** Jeune Sapeur-Pompier
- **LSPCC :** Lot de Sauvetage et de Protection Contre les Chutes
- **MGO :** Marche Générale des Opérations
- **MSP :** Mise en Situation Professionnelle
- **RIOFE :** Référentiel Interne d'Organisation de Formation et d'Evaluation
- **SDIS :** Service Départemental d'Incendie et de Secours
- **SPV :** Sapeur-Pompier Volontaire
- **UDSP :** Union Départementale des Sapeurs-Pompiers

## 2 - Finalité de la formation

Ce Référentiel Interne d'Organisation de Formation et d'Évaluation (RIOFE) a pour finalité la structuration du parcours de professionnalisation des animateurs de jeunes sapeurs-pompiers. C'est le document de référence en matière de conception pédagogique.

### 2.1 - Documents de références

- Arrêté du 3 novembre 2014 portant modification de l'arrêté du 9 février 2007 (NOR : VJSJ1415329A)
- Arrêté du 18 juillet 2014 relatif à la formation des Jeunes sapeurs-pompiers
- Circulaire relative au décret n°2013-412 du 17 mai 2013 (FMPA des animateurs et période probatoire)
- Article 2 de l'arrêté du 9 février 2007 (NOR : MJSK0770037A)

Accusé de réception en préfecture  
004-280400169-20230316-B-2023-04-GRH-DE  
Date de télétransmission : 22/03/2023  
Date de réception préfecture : 22/03/2023

### 3 - Conception du parcours de la formation

Le RIOFE reprend l'ensemble des compétences issues de l'analyse qui figurent dans le référentiel des activités et des compétences d'animateur JSP du 18 juillet 2014. L'organisation de ce parcours est conçue par le bureau de l'ingénierie pédagogique ainsi que les référents pédagogiques « Animateur JSP » du SDIS 04. Cependant, il est convenu que les formateurs chargés de cette formation doivent avant tout tenir compte des compétences précédemment acquises par les apprenants.

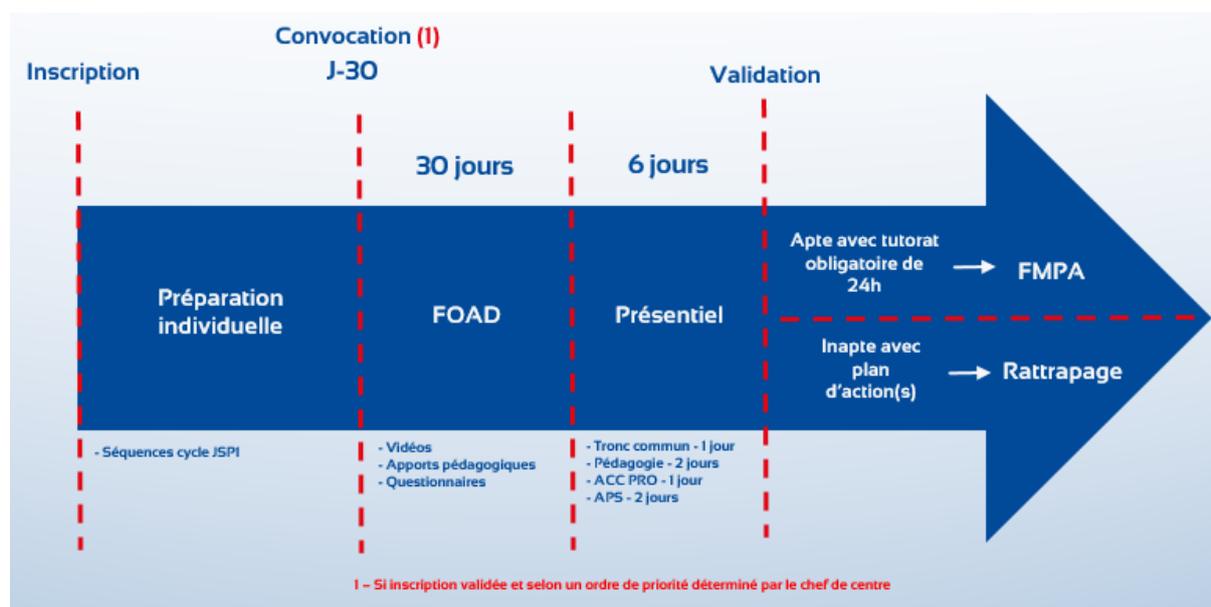
Ce diagnostic de compétences est réalisé le premier jour de la formation par l'équipe pédagogique.

L'équipe pédagogique doit créer des parcours de professionnalisation individualisés, centrés sur une mixité de techniques pédagogiques.

Les Mises en Situation Professionnelle (MSP) doivent représenter la majorité du temps pédagogique et permettre de diagnostiquer l'acquisition ou non des compétences par le stagiaire. Le temps restant est consacré à la mise en œuvre d'Ateliers Pédagogiques Personnalisés (APP).

Certains apports pédagogiques plus théoriques sont assurés en enseignement à distance (FOAD/E-Learning) permettant ainsi de mieux préparer la phase d'apprentissage pratique.

Ci-dessous le parcours type d'une formation « Animateur JSP » :



#### 3.1 – Conditions d'admission des apprenants

Les sapeurs-pompiers sont inscrits sur une session par la compagnie sous couvert de leur chef de centre et après avis du référent pédagogique en fonction des prérequis suivants :

- Etre titulaire de la formation initiale
- Etre du grade de caporal minimum
- Justifier d'une année d'aide moniteur
- Etre apte médicalement et à jour de leurs formations continues.

L'inscription se fait par le biais du logiciel métier « WEBFOR », un mois au moins avant le début de la formation en présentiel. La convocation à la formation sera alors réalisée si les conditions suivantes sont réunies :

- Le circuit de validation de la participation du stagiaire est complet ;

Accusé de réception en préfecture  
004-280400169-20230316-B-2023-04-GRH-DE  
Date de télétransmission : 22/03/2023  
Date de réception préfecture : 22/03/2023

- Le nombre de place est suffisant au regard des priorités fixées par le délégué départemental ;
- Les prérequis sont vérifiés.

La vérification de ces prérequis doit être organisée par le service formation avant l'entrée en formation.

### 3.2 - Préparation

Le responsable de la section est désigné comme référent.

Cette préparation s'effectue dans le secteur de la section d'affectation de l'apprenant ou si nécessaire dans d'autres sections.

Les préparations se font sur la base technique des doctrines opérationnelles nationales et départementales, Partage d'Expérience (PEX), Partage d'Information Opérationnelle (PIO) disponibles sur le site intranet du SDIS ou tout autre support validé par le service formation.

### 3.3 – Enseignement à distance

Des apports de connaissances pourront être mis à disposition des apprenants par les moyens suivants :

- Parcours de Formation Ouverte A Distance (FOAD) ;
- e-learning.

Dès la validation de la participation du stagiaire à la formation par le bureau de la mise en œuvre des formations du service formation, l'apprenant reçoit par e-mail ses identifiants et codes d'accès à la plateforme de FOAD. Les formateurs désignés pour ce stage reçoivent également un accès individuel à la plateforme FOAD.

Il doit alors réaliser son parcours de FOAD dont le contenu est nécessaire pour débiter la phase présentielle de sa formation. Si l'apprenant ne s'est jamais connecté à la plateforme 15 jours avant le début du stage, il est relancé par l'encadrement. S'il n'a pas terminé et validé son parcours FOAD 5 jours avant le début du stage, son inscription peut être annulée et il est exclu du stage.

Cette FOAD est composée :

- D'une vidéo de lancement ;
- D'autodiagnostic ;
- D'apports pédagogiques et de mises en situation ;
- D'une autoévaluation finale composée d'un questionnaire à choix multiples.

#### 4 - Organisation de la formation

Le RIOFE comporte les compétences et éléments de compétences nécessaires à la tenue des activités dans les domaines opérationnels suivants :

- Encadrer des Jeunes Sapeurs-Pompiers (JSP) dans le respect du cadre réglementaire
- Organiser, animer et adapter une séquence de formation des JSP
- Développer et maintenir des compétences individuelles et collectives
- Accompagner la personne dans la structure
- Mettre en pratique les séances d'activités physiques et sportives d'un public jeune

Pour permettre l'acquisition de l'ensemble de ces compétences un présentiel sur 6 jours est organisé en respectant les volumes horaires définis par le service formation du SDIS 04.

Cette organisation incombe de fait à l'équipe pédagogique selon le programme type (annexe 1).

Les MSP sont adaptées aux apprenants et à leur environnement.

Après chaque MSP une fiche d'autoévaluation est renseignée par l'apprenant (annexe 6).

Accusé de réception en préfecture  
004-280400169-20230316-B-2023-04-GRH-DE  
Date de télétransmission : 22/03/2023  
Date de réception préfecture : 22/03/2023

## 5 - Mise en œuvre de la formation

La formation est dispensée en présentiel par une équipe de formateurs composée d'un responsable de formation FORACC obligatoirement et de formateurs membres de la commission départementale.

Le responsable de la formation dispose d'un catalogue de MSP (annexe 4) relatif à la formation permettant de vérifier l'acquisition de l'ensemble des compétences définies dans ce référentiel. Ce catalogue n'est pas exhaustif. Les formateurs peuvent adaptés librement d'autres thèmes selon les besoins des apprenants.

Les fiches d'auto-évaluations MSP et les livrets de professionnalisation (annexe 3) seront également fournis. Le responsable de la formation devra prendre connaissance de ces documents environ un mois avant le début de la phase présentielle.

Il s'assure que tous les moyens humains et logistiques définis ci-dessous seront à sa disposition pendant la phase présentielle.

Il a en charge de déterminer les sites où se dérouleront les MSP, en s'assurant que les conventions d'exercices soient signées.

Les APP doivent s'appuyer obligatoirement sur les documents de doctrines départementales ou à défaut aux guides de doctrines ou guides techniques.

Les besoins d'encadrement générique sont listés dans le tableau ci-dessous. Ils sont adaptés au cas par cas en fonction des thématiques prévus sur les journées de MSP telles que présentées en annexe 1.

Apprenants	Responsable du stage	Formateurs	Assistant	Conducteurs	Logisticiens
12	1 FOR ACC JSP	1 pour 12 apprenants *	0	0	6 JSP au minimum

Accusé de réception en préfecture  
004-280400169-20230316-B-2023-04-GRH-DE  
Date de télétransmission : 22/03/2023  
Date de réception préfecture : 22/03/2023

## 6 - Les évaluations

La formation « animateur JSP » est certificative.

Les objectifs de l'évaluation sont rappelés dans le livret de professionnalisation (annexe 3).

Les modalités d'évaluations doivent comporter a minima les autoévaluations (auto-évaluation accompagnée diagnostique, auto-évaluation accompagnée d'acquisition).

Elles sont obligatoirement consignées dans le livret individuel de professionnalisation. L'ensemble de ces documents doit être retourné au service formation.

Accusé de réception en préfecture  
004-280400169-20230316-B-2023-04-GRH-DE  
Date de télétransmission : 22/03/2023  
Date de réception préfecture : 22/03/2023

## 7 - La validation

Selon que l'apprenant soit déclaré « apte » ou « inapte », il suit les modalités définies dans le référentiel interne d'évaluation « dispositions générales ».

La validation est un acte administratif réalisé par une commission qui vise à certifier que le niveau requis est atteint.

Cette commission se compose :

- D'un président : Le directeur de l'organisme de formation ou son représentant ;
- Du responsable de l'action de formation ;
- D'un membre de l'équipe pédagogique.

Accusé de réception en préfecture  
004-280400169-20230316-B-2023-04-GRH-DE  
Date de télétransmission : 22/03/2023  
Date de réception préfecture : 22/03/2023

## 8 - fiches par activités

Chaque fiche d'activité précise le minimum de ressources et de références à utiliser pour construire les connaissances nécessaires aux compétences.

L'article 3 du décret n°90-850 portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels, prévoit que « *la doctrine opérationnelle définie par le ministre chargée de la sécurité civile s'applique à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels* ».

L'article L723-6 du code de la sécurité intérieure précise que « *le sapeur-pompier volontaire...exerce les mêmes activités que les sapeurs-pompiers professionnels* ».

De fait, la doctrine opérationnelle s'applique à l'exercice des missions des sapeurs-pompiers volontaires.

En ce sens, les guides de doctrines, les guides de techniques sont des ressources incontournables tant à la formation qu'à l'exercice des missions.

Les activités et les compétences du présent référentiel doivent se construire en intégrant les documents de références suivants :

- Règlement d'instructions et de manœuvres (parties non abrogées)
- Guides Nationaux de Références (GNR)
- Partages d'Informations Opérationnelles (PIO)
- Note de doctrine opérationnelle « tuerie de masse »
- Note opérationnelle « dispositions relatives à l'emploi du groupe extraction et port des EPI balistiques

Ces documents sont disponibles sur le site internet du ministère de l'Intérieur et sur le site internet PNRS ENSOSP

<https://www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/Securite-civile/Documentation-technique/Les-sapeurs-pompiers>

<http://pnrs.ensosp.fr/Plateformes/Operationnel/Documents-techniques>

<https://www.sdis04.fr/> (onglet « formation »)

## 8.1 - « Blocs de compétences liés au domaine d'activités de l'animateur JSP »

<b>Bloc de compétences I</b>
<b>Activité :</b> Encadrer des Jeunes Sapeurs-Pompiers (JSP) dans le respect du cadre réglementaire
<b>Compétences :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 1 - Maitriser les dispositions réglementaires relatives aux JSP et aux Accueils Collectifs de Mineurs (ACM)</li> <li>➤ 2 - Conduire l'animation d'un groupe de mineurs</li> <li>➤ 3 - Identifier les différents comportements et prévenir toute forme de discrimination</li> <li>➤ 4 - Construire une relation de qualité, individuelle et collective</li> </ul>
<b>Savoir-agir :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 1 - Connaître et respecter le cadre réglementaire régissant les sections de JSP <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaître et respecter le cadre réglementaire régissant les ACM</li> </ul> </li> <li>➤ 2 - Maitriser les principes de la dynamique de groupe</li> <li>➤ 3 - Connaître et identifier les comportements déviants pouvant apparaître chez les jeunes <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etre sensible aux risques liés aux conduites addictives et aux pratiques sexuelles</li> <li>- Avoir le rôle et la posture de l'animateur face à ces comportements et/ou situations</li> </ul> </li> <li>➤ 4 - Communiquer et développer des relations avec les mineurs <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer la gestion collective et individuelle de mineurs au sein d'un groupe</li> <li>- Repérer les difficultés éventuelles d'un préadolescent ou adolescent</li> <li>- Informer le responsable de la section et les parents si nécessaire</li> </ul> </li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>Eléments des compétences :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Habilités :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maitriser les principales dispositions réglementaires relatives à l'encadrement des JSP</li> <li>- Pratiquer des méthodes d'observation et de compréhension des phénomènes de groupe</li> <li>- Apporter une réponse adaptée aux situations rencontrées</li> <li>- Assurer l'encadrement d'un groupe de mineurs</li> </ul> </li> <li>➤ <b>Attitudes :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etre bienveillant</li> <li>- Avoir une capacité d'écoute</li> <li>- Etre ouvert d'esprit</li> <li>- Faire preuve de patience</li> <li>- Instaurer un climat propice au dialogue et aux échanges</li> </ul> </li> <li>➤ <b>Connaissances :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Textes réglementaires relatif à l'encadrement des JSP</li> <li>- Organisation des associations de JSP</li> <li>- Système associatif pyramidal (FNSPF, union ou association départementale)</li> <li>- Assurances, conventions SDIS/UDSP</li> <li>- Habilitation préfectorale des unions départementales ou des associations</li> <li>- Aptitude médicale du JSP</li> </ul> </li> </ul>
<b>Ressources à minima :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Arrêté du 3 novembre 2014 portant modification de l'arrêté du 9 février 2007 (NOR : VSJS14I5329A)</li> <li>➤ Arrêté du 18 juillet 2014 relatif à la formation de jeunes sapeurs-pompiers</li> <li>➤ Circulaire relative au décret n°2013-412 du 17 mai 2013 (FMPA des animateurs et période probatoire)</li> <li>➤ Article 2 de l'arrêté du 9 février 2007 (NOR : MJSK0770037A)</li> </ul>

Accusé de réception en préfecture  
004-280400169-20230316-B-2023-04-GRH-DE  
Date de télétransmission : 22/03/2023  
Date de réception préfecture : 22/03/2023

<b>Bloc de compétences 2</b>
<b>Activité :</b> Organiser, animer et adapter une séquence de formation des JSP
<b>Compétences :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 1 - Concevoir des séquences de formation conformément au cursus de formation des JSP</li> <li>➤ 2 - Créer des conditions favorables à l'apprentissage des préadolescents et adolescents</li> <li>➤ 3 - Mettre en œuvre les techniques et outils pédagogiques adaptés aux préadolescents et adolescents</li> </ul>
<b>Savoir-agir :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 1 - Appliquer les textes réglementaires relatifs à la formation des JSP <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maitriser la démarche de conception d'une action de formation</li> <li>- Maitriser et organiser les épreuves du Brevet National de JSP</li> <li>- Garantir les conditions de sécurité tout au long de la séquence</li> </ul> </li> <li>➤ 2 - Accompagner, conseiller et orienter les JSP tout au long des séquences de formation <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaître les conditions favorisant l'acquisition des savoirs et des savoir-faire</li> </ul> </li> <li>➤ 3 - Utiliser les techniques et les outils pédagogiques adaptés aux préadolescents et adolescents <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maitriser les techniques et les méthodes pédagogiques</li> <li>- Connaître et mettre en œuvre les outils pédagogiques</li> </ul> </li> </ul>
<b>Eléments des compétences :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Habilités :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maitriser les techniques d'animation</li> <li>- Organiser le déroulement de la formation des JSP</li> <li>- S'intégrer dans une équipe d'animateur en ACM et y encadrer des mineurs</li> </ul> </li> <li>➤ <b>Attitudes :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rigueur</li> <li>- Adaptabilité</li> <li>- Bienveillance</li> <li>- Avoir une capacité d'écoute</li> <li>- Etre ouvert d'esprit</li> <li>- Faire preuve de patience</li> <li>- Instaurer un climat propice au dialogue et aux échanges</li> </ul> </li> <li>➤ <b>Connaissances :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Textes réglementaires relatif à l'encadrement des JSP</li> <li>- Les différents types d'accueils</li> <li>- Les projets éducatif et pédagogique</li> <li>- Les responsabilités des animateurs</li> <li>- La protection des mineurs</li> <li>- Le cadre réglementaire des ACM</li> </ul> </li> </ul>
<b>Ressources à minima :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Arrêté du 3 novembre 2014 portant modification de l'arrêté du 9 février 2007 (NOR : VSJS1415329A)</li> <li>➤ Arrêté du 18 juillet 2014 relatif à la formation de Jeunes Sapeurs-pompiers</li> <li>➤ Circulaire relative au décret n°2013-412 du 17 mai 2013 (FMPA des animateurs et période probatoire)</li> <li>➤ Article 2 de l'arrêté du 9 février 2007 (NOR : MJSK0770037A)</li> </ul>

### Bloc de compétences 3

**Activité :** Développer et maintenir des compétences individuelles et collectives

**Compétences :**

- 1 - Animer une manœuvre de la garde adaptée aux participants, aux besoins et au contexte
- 2 - Observer et analyser les activités en situation pour apprécier le niveau de mise en œuvre des compétences
- 3 - Animer une auto-évaluation pour une personne ou un groupe de personnes pour permettre une prise de conscience des compétences
- 4 - Conseiller la personne dans son organisation et dans ses pratiques
- 5 - Etablir des échanges avec les autres encadrants de proximité, la hiérarchie et le cas échéant avec les autres acteurs de la formation

**Savoir-agir :**

- 1 - Créer une situation adaptée
  - Délivrer les consignes et indiquer les performances attendues
  - Observer et analyser les activités au cours de la manœuvre
  - Garantir les conditions de sécurité tout au long de la manœuvre
  - Animer le débriefing individuel et collectif de la manœuvre
- 2 - Observer et analyser les actions des personnes
  - Analyser leur compréhension de la formation au travers de leur restitution pendant l'action
  - Adapter les critères d'appréciation à chaque participant
  - Individualiser les attendus en terme de performance à atteindre
  - Identifier, autant que de besoin, les enseignements utiles à l'amélioration de l'action de formation
- 3 - Adapter les techniques d'animation
  - Favoriser et accompagner l'auto-évaluation et l'analyse des compétences
  - Identifier des moyens de remédiation
  - Valoriser les performances
- 4 - Observer et analyser ses actions
  - Organiser et favoriser le temps d'échange
  - Accompagner l'individu dans sa démarche de progrès continu
- 5 - Identifier les interlocuteurs et les informations pertinentes à transmettre dans l'intérêt général
  - Contribuer au partage des informations visant à l'amélioration et au développement des compétences

**Eléments des compétences :**

- **Habilités :**
  - Utiliser l'espace disponible pour créer un thème opérationnel
  - Maitriser les techniques de mise en œuvre du matériel
  - Préserver l'intégrité du site utilisé
  - Assurer les conditions de sécurité individuelles et collectives
  - Utiliser les outils d'aide à l'évaluation
  - Diriger les échanges sur les points essentiels
  - Conseiller pour la prise en compte et la restitution des acquis
  - Conduire les entretiens diagnostics
  - Planifier l'accompagnement
  - S'intégrer dans un réseau interne
- **Attitudes :**
  - Adopter une posture professionnelle
  - Avoir un esprit d'initiative et une ouverture d'esprit

Accusé de réception en préfecture  
004-280400169-20230316-B-2023-04-GRH-DE  
Date de télétransmission : 22/03/2023  
Date de réception préfecture : 22/03/2023

- Instaurer un climat favorisant la collaboration et propice au dialogue
- Etre bienveillant
- Avoir une capacité d'organisation
- Avoir une aisance relationnelle

➤ **Connaissances :**

- Connaître les textes de référence relatifs aux manœuvres et à la doctrine opérationnelle
- Connaître les textes réglementaires de l'unité
- Connaître les bases de l'approche par les compétences (APC)
- Connaître les techniques de communication
- Connaître les techniques du coaching opérationnel
- Connaître les enjeux de la formation
- Connaître les objectifs de la formation
- Connaître les différents organigrammes de l'unité
- Connaître les vecteurs d'information

**Ressources à minima :**

- Annexe 1 de l'arrêté du 4 octobre 2017 relatif aux formations de spécialité dans le domaine de la formation et du développement des compétences chez les sapeurs-pompiers
- Règlement formation du SDIS04, validé par le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS) en mars 2020
- Règlement intérieur du SDIS04
- Règlement opérationnel du SDIS04
- Organigramme du SDIS04

<b>Bloc de compétences 4</b>
<b>Activité :</b> Accompagner la personne dans la structure
<b>Compétences :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 1 - Contribuer à l'intégration de la personne dans l'unité opérationnelle et fonctionnelle</li> <li>➤ 2 - Aider et accompagner la personne dans sa progression et son engagement</li> <li>➤ 3 - Contribuer à nourrir les attentes avant la formation et la mise en œuvre après la formation</li> </ul>
<b>Savoir-agir :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 1 - Participer à la mise en place des conditions favorables à un accueil de qualité <ul style="list-style-type: none"> <li>- Se rendre disponible et instaurer une relation de confiance</li> <li>- Contribuer à la transmission des valeurs de la culture et des codes des sapeurs-pompiers</li> </ul> </li> <li>➤ 2 - Observer et analyser les actions <ul style="list-style-type: none"> <li>- Instaurer un dialogue</li> <li>- Susciter et soutenir la volonté de progresser</li> <li>- Encourager l'utilisation des outils de suivi des parcours individuels (livret de professionnalisation)</li> <li>- Assurer un premier niveau d'information</li> </ul> </li> <li>➤ 3 - Favoriser l'appétence <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conseiller et orienter sur les formations adaptées à chaque besoin</li> <li>- Aider à faire le lien entre la formation professionnelle et l'activité exercée</li> </ul> </li> </ul>
<b>Eléments des compétences :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Habilités :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conseiller objectivement les individus</li> </ul> </li> <li>➤ <b>Attitudes :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etre bienveillant</li> <li>- Avoir une capacité d'écoute et une ouverture d'esprit</li> <li>- Instaurer un climat propice au dialogue</li> </ul> </li> <li>➤ <b>Connaissances :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaître les techniques et moyens de communication au sein de l'organisation</li> <li>- Connaître les bases du management</li> <li>- Connaître les différents cursus de formation du SDIS</li> <li>- Connaître les vecteurs de formation</li> </ul> </li> </ul>
<b>Ressources à minima :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Annexe 1 de l'arrêté du 4 octobre 2017 relatif aux formations de spécialité dans le domaine de la formation et du développement des compétences chez les sapeurs-pompiers</li> <li>➤ Règlement formation du SDISO4, validé par le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS) en mars 2020</li> <li>➤ Règlement intérieur du SDISO4</li> <li>➤ Règlement opérationnel du SDISO4</li> <li>➤ Organigramme du SDISO4</li> </ul>

<b>Bloc de compétences 5</b>
<b>Activité :</b> Mettre en pratique les séances d'activités physiques et sportives d'un public jeune
<b>Compétences :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 1 - Créer des conditions favorables à l'entraînement physique des JSP</li> <li>➤ 2 - Encadrer et animer une séance d'activité physique pour les JSP suivant une programmation prédéfinie</li> <li>➤ 3 - Favoriser l'autonomie du préadolescent ou adolescent dans son entraînement physique</li> </ul>
<b>Savoir-agir :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 1 - Dispenser des séances physiques adaptées au développement biologique d'un jeune public <ul style="list-style-type: none"> <li>- Veiller à la sécurité physique et au bien-être des JSP</li> <li>- Maitriser les règles d'un développement harmonieux d'un jeune public</li> <li>- Créer des séances éducatives et ludiques adaptées</li> </ul> </li> <li>➤ 2 - Mettre en application le déroulement type d'une séance d'entraînement physique conformément à une programmation définie <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser l'entraînement cardiovasculaire, musculaire et athlétique par tranche d'âge</li> <li>- Préparer les jeunes aux épreuves physiques et sportives du Brevet National de JSP</li> </ul> </li> <li>➤ 3 - Réaliser des actions de formation en matière d'hygiène de vie visant à sensibiliser les jeunes</li> </ul>
<b>Eléments des compétences :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Habilités :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maitriser les techniques d'animation de séances physiques et sportives pour un jeune public</li> <li>- Maitriser les principales dispositions réglementaires à l'encadrement des séances physiques et sportives des JSP</li> <li>- Préserver le potentiel physique du jeune public</li> </ul> </li> <li>➤ <b>Attitudes :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rigueur</li> <li>- Exemplarité</li> <li>- Adaptabilité</li> <li>- Patience</li> <li>- Etre à l'écoute</li> <li>- Ouverture d'esprit</li> </ul> </li> <li>➤ <b>Connaissances :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La réglementation des épreuves sportives pratiquées par les JSP</li> <li>- Les bonnes pratiques en terme d'hygiène de vie, de bien-être et d'hydratation</li> <li>- Les notions de base de la diététique</li> <li>- L'importance des échauffements et des étirements</li> <li>- Les pratiques accidentogènes et les risques de blessure</li> </ul> </li> </ul>
<b>Ressources à minima :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Arrêté du 3 novembre 2014 portant modification de l'arrêté du 9 février 2007 (NOR : VSJS1415329A)</li> <li>➤ Arrêté du 18 juillet 2014 relatif à la formation de Jeunes Sapeurs-Pompiers</li> <li>➤ Circulaire relative au décret n°2013-412 du 17 mai 2013 (FMPA des animateurs et période probatoire)</li> <li>➤ Article 2 de l'arrêté du 9 février 2007 (NOR : MJSK0770037A)</li> </ul>

Accusé de réception en préfecture  
004-280400169-20230316-B-2023-04-GRH-DE  
Date de télétransmission : 22/03/2023  
Date de réception préfecture : 22/03/2023

## 9 - ANNEXES

- Annexe 1 programme type
- Annexe 2 objectif de l'évaluation
- Annexe 3 livret de professionnalisation
- Annexe 4 fiche d'auto-évaluation
- Annexe 5 attestation et diplôme

Accusé de réception en préfecture  
004-280400169-20230316-B-2023-04-GRH-DE  
Date de télétransmission : 22/03/2023  
Date de réception préfecture : 22/03/2023

## Annexe 1 - programme type « Animateur JSP »

J1	08h00	12h00		Repas	13h00	17h30	
	Accueil	Dispositions réglementaires relatives aux jeunes sapeurs-pompiers	Gestion de groupe		Sécurité physique et morale des mineurs	Animation en accueils collectifs de mineurs	Conditions d'apprentissage des préadolescent et des adolescent
<b>Module Tronc Commun</b>							
J2	08h00	12h00		Repas	13h00	17h30	
	Cursus de formation des JSP		Conception et animation d'une séquence de formation		Conception et animation d'une séquence de formation		
<b>Module Pédagogie des JSP</b>							
J3	08h00	12h00		Repas	13h00	17h30	
	Conception et animation d'une séquence de formation				Conception et animation d'une séquence de formation		
<b>Module Pédagogie des JSP</b>							
J4	08h00	12h00		Repas	13h00	17h30	
	Accompagnateur de proximité				Accompagnateur de proximité		
<b>Module Accompagnateur de proximité</b>							

J5	08h00	12h00	Repas	13h00	17h30	
	Encadrement des activités physiques et sportives des JSP			Encadrement des activités physiques et sportives des JSP		
	<b>Module encadrement des APS</b>					

J6	08h00	12h00	Repas	13h00	17h30	
	Encadrement des activités physiques et sportives des JSP			Encadrement des activités physiques et sportives des JSP		
	<b>Module encadrement des APS</b>					

## Annexe 2 - objectif de l'évaluation

L'évaluation permet de mesurer, d'apprécier, à l'aide de critères et d'indicateurs adaptés, l'atteinte par le stagiaire, de niveaux de compétences lui permettant d'assurer avec autonomie les activités données. L'évaluation doit permettre de :

- Mesurer la performance en évaluant l'efficacité de l'atteinte de l'objectif
- Mesurer la concordance en évaluant le respect des doctrines (« règles de l'art »)
- Mesurer la singularité en évaluant la capacité d'adaptation

L'auto-évaluation favorise la prise de conscience du stagiaire sur son évolution.

### 2.2.1 - Compétences des domaines d'activités opérationnels :

ACTIVITÉS / Blocs de compétences	COMPÉTENCES ASSOCIEES	SAVOIRS-AGIR	Pondération des compétences
<b>1. Encadrer des jeunes sapeurs-pompiers dans le respect du cadre réglementaire</b>	Maitriser les dispositions réglementaires aux JSP et aux Accueil Collectifs de Mineurs (ACM)	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Connaître et respecter le cadre réglementaire régissant les sections de JSP</li> <li>➤ Connaître et respecter le cadre réglementaire régissant les ACM</li> </ul>	
	Conduire l'animation d'un groupe de mineur	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Maitriser les principes de la dynamique de groupe</li> </ul>	
	Identifier les différents comportements et prévenir toute forme de discrimination	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Connaître et identifier les comportements déviants pouvant apparaître chez les jeunes</li> <li>➤ Etre sensible aux risques liés aux conduites addictives et aux pratiques sexuelles</li> <li>➤ Avoir le rôle et la posture de l'animateur face à ces comportements et/ou situations</li> </ul>	
	Construire une relation de qualité, individuelle et collective	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Communiquer et développer des relations avec les mineurs</li> <li>➤ Assurer la gestion collective et individuelle de mineurs au sein d'un groupe</li> <li>➤ Repérer les difficultés éventuelles d'un préadolescent ou adolescent</li> </ul>	

### Principes :

- Case(s) grisée(s) = compétences devant être « acquises »
- Case(s) blanche(s) = a minima compétence « en cours d'acquisition »

ACTIVITÉS / Blocs de compétences	COMPÉTENCES ASSOCIEES	SAVOIRS-AGIR	Pondération des compétences
2. Organiser, animer et adapter une séquence de formation des JSP	Concevoir des séquences de formation conformément au cursus de formation des JSP	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Appliquer les textes règlementaires à la formation des JSP</li> <li>➤ Maitriser la démarche de conception d'une action de formation</li> <li>➤ Maitriser et organiser les épreuves du Brevet National de JSP</li> <li>➤ Garantir les conditions de sécurité tout au long de la séquence</li> </ul>	
	Créer des conditions favorables à l'apprentissage des préadolescent et adolescents	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Accompagner, conseiller et orienter les JSP tout au long des séquences de formation</li> <li>➤ Connaître les conditions favorisant l'acquisition des savoirs et des savoir-faire</li> </ul>	
	Mettre en œuvre les techniques et outils pédagogiques adaptés aux préadolescents et adolescents	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Utiliser les techniques et les outils pédagogiques adaptés aux préadolescents et adolescents</li> <li>➤ Maitriser les techniques et les méthodes pédagogiques</li> <li>➤ Connaître et mettre en œuvre les outils pédagogiques</li> </ul>	
3. Développer et maintenir des compétences individuelles et collectives	Animer une manœuvre de la garde adaptée aux participants, aux besoins et au contexte	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Créer une situation adaptée</li> <li>➤ Délivrer les consignes et indiquer les performances attendues</li> <li>➤ Observer et analyser les activités au cours de la manœuvre</li> <li>➤ Garantir les conditions de sécurité tout au long de la manœuvre</li> <li>➤ Animer le débriefing individuel et collectif de la manœuvre</li> </ul>	
	Observer et analyser les activités en situation pour apprécier le niveau de mise en œuvre des compétences	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Observer et analyser les actions des personnes</li> <li>➤ Analyser leur compréhension de la formation au travers de leur restitution pendant l'action</li> <li>➤ Adapter les critères d'appréciation à chaque participant</li> <li>➤ Individualiser les attendus en terme de performance à atteindre</li> <li>➤ Identifier, autant que de besoin, les enseignements utiles à l'amélioration de l'action de formation</li> </ul>	

Principes :

- Case(s) grisée(s) = compétences devant être « acquises »
- Case(s) blanche(s) = a minima compétence « en cours d'acquisition »

ACTIVITÉS / Blocs de compétences	COMPÉTENCES ASSOCIEES	SAVOIRS-AGIR	Pondération des compétences
4. Accompagner la personne dans la structure	Contribuer à l'intégration de la personne dans l'unité opérationnelle et fonctionnelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Participer à la mise en place des conditions favorables à un accueil de qualité</li> <li>➤ Se rendre disponible et instaurer une relation de confiance</li> <li>➤ Contribuer à la transmission des valeurs de la culture et des codes des sapeurs-pompiers</li> </ul>	
	Aider et accompagner la personne dans sa progression et son engagement	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Observer et analyser les actions</li> <li>➤ Instaurer un dialogue</li> <li>➤ Susciter et soutenir la volonté de progresser</li> <li>➤ Encourager l'utilisation des outils de suivi des parcours individuels (livret de professionnalisation)</li> <li>➤ Assurer un premier niveau d'information</li> </ul>	
	Contribuer à nourrir les attentes avant la formation et la mise en œuvre après la formation	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Favoriser l'appétence</li> <li>➤ Conseiller et orienter sur les formations à chaque besoin</li> <li>➤ Aider à faire le lien entre la formation professionnelle et l'activité exercée</li> </ul>	
5. Mettre en pratique les séances d'activités physiques et sportives d'un jeune public	Créer des conditions favorables à l'entraînement physique des JSP	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Dispenser des séances physiques adaptées au développement biologique d'un jeune public</li> <li>➤ Veiller à la sécurité physique et au bien-être des JSP</li> <li>➤ Maîtriser les règles d'un développement harmonieux d'un jeune public</li> <li>➤ Créer des séances éducatives et ludiques adaptées</li> </ul>	
	Encadrer et animer une séance d'activité physique pour les JSP suivant une programmation définie	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mettre en application le déroulement type d'une séance d'entraînement physique conformément à une programmation définie</li> <li>➤ Organiser l'entraînement cardiovasculaire, musculaire et athlétique par tranche d'âge</li> <li>➤ Préparer les jeunes aux épreuves physiques et sportives du Brevet National de JSP</li> </ul>	
	Favoriser l'autonomie du préadolescent ou adolescent dans son entraînement physique	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Réaliser des actions de formation en matière d'hygiène de vie visant à sensibiliser les jeunes</li> </ul>	

Principes :

- Case(s) grisée(s) = compétences devant être « acquises »
- Case(s) blanche(s) = a minima compétence « en cours d'acquisition »

## Annexe 5 - attestation et diplôme

# Attestation de suivi de la formation « Animateur de Jeunes Sapeurs- Pompiers »

L'attestation de fin de formation doit préciser :

- L'identité du stagiaire
- La nature de la formation (formation continue) dont les références réglementaires (arrêté du ...)
- Le nom de la formation (ex : formation de chef d'agrès tout-engin)
- La date
- La durée de la formation (jours ou heures)

Elle doit être signée par le directeur de l'organisme de formation ou son représentant.

Elle doit être délivrée dès la fin de la formation.

Elle peut synthétiser l'ensemble des blocs de compétences suivis durant la formation.

Le modèle, les logos sont à la charge de l'organisme de formation.

Accusé de réception en préfecture  
004-280400169-20230316-B-2023-04-GRH-DE  
Date de télétransmission : 22/03/2023  
Date de réception préfecture : 22/03/2023

## DIPLOME D'ANIMATEUR DE JEUNES SAPEURS POMPIERS

Le Directeur départemental des services d'incendie et de secours des Alpes de Haute-Provence,

Vu l'arrêté du 18 juillet 2014 relatif à la formation d'animateur de jeunes sapeurs-pompiers,

Vu le procès-verbal de la commission d'attribution n° ..... en date du .....,

Déclarant que ..... né le ..... à ..... a acquis les compétences  
requis pour l'obtention du **diplôme d'animateur de jeunes sapeurs-pompiers** définies dans le référentiel des activités et  
des compétences d'animateur de jeunes sapeurs-pompiers.

Délivre à ..... le présent diplôme.

Fait à ....., le .....

COLONEL HORS-CLASSE CHRISTOPHE PAICHOUX

N° 2022-AJSP-22



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES ALPES DE HAUTE SAVOIE  
95, avenue Henri Jaubert - CS 39008 - 04990 DIGNE-LES-BAINS cedex  
04.92.30.89.00 - contact@sdis04.fr - www.sdis04.fr

Accusé de réception en préfecture  
064-28040169-20230316-B-2023-04-GRH-DE  
Date de télétransmission : 22/03/2023  
Date de réception préfecture : 22/03/2023

